



## AVIS PUBLIC

### CHANGEMENT DE LIEU POUR LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

---

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, qu'en raison de la situation actuelle en lien avec la COVID-19, les séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Port-Cartier se tiendront à l'Agora du complexe récréatif et culturel, situé au 21, rue des Cèdres, à Port-Cartier.

Il s'agit d'une mesure exceptionnelle dont l'application est temporaire. Cette mesure a pour objectif le respect des directives de la Santé Publique relativement à la distanciation sociale.

Les personnes se présentant à une séance ordinaire du conseil municipal devront respecter les mesures de sécurité mises en place, à savoir :

- Porter un masque;
- Se désinfecter les mains;
- Respecter la distanciation physique.

Afin de ne pas compromettre la sécurité des personnes présentes, la Ville se réserve le droit de refuser une personne présentant des symptômes de Covid-19 ou refusant de respecter les mesures de sécurité.

Si la Ville doit refuser l'accès à tout ou une partie du public pour respecter les mesures sanitaires ou le nombre maximal de personnes fixé à 65, un enregistrement audio sera mis à la disposition du public.

La Ville rappelle également que le public peut transmettre par écrit ses questions à l'adresse courriel [mairie@villeport-cartier.com](mailto:mairie@villeport-cartier.com) jusqu'à 16 h avant la séance ordinaire.

**FAIT À PORT-CARTIER**, ce 20<sup>e</sup> jour du mois d'août 2020.

La greffière,

M<sup>e</sup> Ariane CAMIRÉ